



Fribourg, novembre 2024

Examen des projets d'actes par les commissions parlementaires

Délais et procédure 2025

—
A savoir :

1. Décision du Bureau du 14.10.2015 :
Les demandes de nomination anticipée doivent **rester l'exception**.
2. Si la Direction suppose qu'une affaire demandera plusieurs séances, elle doit anticiper son adoption par le Conseil d'Etat.
3. Le Secrétariat du Grand Conseil (SGC) prend contact avec la Direction concernée pour fixer la date de la première séance et ce avant que la commission ne soit nommée. Il veillera à laisser quinze jours entre l'envoi de la convocation et la première séance. Ainsi, les député-e-s disposeront de quinze jours pour étudier les documents.
4. Le Bureau du Grand Conseil décide du programme des sessions ; il peut reporter à une session ultérieure l'examen d'un objet, même si la commission a terminé ses travaux.

Transmission (par activité Axioma – 2013-GC-71):

- > Chancellerie d'Etat
- > Directions du Conseil d'Etat
- > Huissiers de la Chancellerie
- > Groupe de publication dans la BDLF
- > Secteur Traduction
- > Collaborateurs SGC
- > Parlinfo (commissions)

Délais par session en pp. 2-3

Pour qu'un objet soit traité en session de février 2025 (11-14) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message ou Demande de nomination anticipée*	10.12.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	12.12.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	19.12.2024
CE	Adoption du Message si une demande de nomination anticipée a été déposée le 10.12.2024	07.01.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	09.01.2025
Commission	Fin des travaux	29.01.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	31.01.2025

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 10.12.2024.

Pour qu'un objet soit traité en session de mars 2025 (25-28) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	04.02.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	06.02.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	10.02.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	13.02.2025
Commission	Fin des travaux	12.03.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	14.03.2025

Pour qu'un objet soit traité en session de mai 2025 (20-23) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message ou Demande de nomination anticipée*	18.03.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	20.03.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	27.03.2025
CE	Adoption du Message si une demande de nomination anticipée a été déposée le 18.03.2025	01.04.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	03.04.2025
Commission	Fin des travaux	07.05.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	09.05.2025

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 18.03.2025.

Pour qu'un objet soit traité en session de juin 2025 (24-27) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	13.05.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	15.05.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	19.05.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	22.05.2025
Commission	Fin des travaux	11.06.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	13.06.2025

Pour qu'un objet soit traité en session de septembre 2025 (2-5) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	17.06.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	26.06.2025
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 17.06.2025	01.07.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	03.07.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	07.07.2025
Commission	Fin des travaux	20.08.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	22.08.2025

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 17.06.2025.

Pour qu'un objet soit traité en session d'octobre 2025 (7-10) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	26.08.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	28.08.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	01.09.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	04.09.2025
Commission	Fin des travaux	24.09.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	26.09.2025

Pour qu'un objet soit traité en session de novembre 2025 (11-14) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	30.09.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	02.10.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	06.10.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	09.10.2025
Commission	Fin des travaux	29.10.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	31.10.2025

Pour qu'un objet soit traité en session de décembre 2025 (16-19) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	04.11.2025
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	06.11.2025
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 04.11.2025	10.11.2025
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	10.11.2025
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	13.11.2025
Commission	Fin des travaux	03.12.2025
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	05.12.2025

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 04.11.2025.